

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

ADMINISTRATION

— ET —

REDACTION

45

PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL

ABONNEMENT

UN AN - - \$0.50

Strictement d'avance



JOURNAL QUI FAIT DANSER

ANNONCES

MESURE A GATE

1ère insertion - - 10 cents

Autre " - - 5 "

A LONGS TERMES

CONDITIONS SPECIALES

LE NUMERO

UN CENTIN

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 13 NOVEMBRE 1886

No 8

LA RECLAME EN VERS.

Est-ce que ce n'est pas Banville lui-même qui prétendait que la poésie ne nourrissait pas son homme et affirmait avoir connu des poètes

Qui n'avaient jamais vu de chemises [ailleurs] Que parmi l'azur de leurs rêves ?

Je ne crois pas au contraire qu'il y ait de métier plus lucratif depuis que toutes les annonces, réclames, avis, demandes et offres se publient dans les journaux en alexandrins, vers de huit pieds ou monosyllabiques, sonnets, quatrains ou virelais. Quand il suffit à un écrivain, pour gagner soixante francs, de pondre ce dystique :

Voulez-vous vivre vieux plus que Victor [Hugo] ? Servez-vous du savon des princes du [Congo,

on se demande pourquoi Gilbert est mort à l'hôpital et comment La faim mit au tombeau Malfilâtre ignoré

On a beaucoup crié autrefois après Lamartine parce qu'il émettait la prétention de se faire payer ses Méditations par ses éditeurs sur le pied de deux francs levers ; son humiliation serait profonde s'il savait quel serait confondu être se vendraient-elles moins que les Châtiments ou la Légende des siècles. Et encore, je me rappelle avoir, en quatrième, laissé moisir dans mon pupitre un jardin des racines grecques l'autre jour tenté de nous inculer la langue de Périclès au moyen de rimes qui, pour être d'une extrême pauvreté, ne lui ont pas moins rapporté beaucoup d'argent.

A, fait un, prive, admire, admire, Aado, j'exhale ou j'aspire, Abas, comptoir, damier, buffet.

Ce qui toutefois m'inquiète dans cette tendance à ressusciter alternativement Corneille, Parny ou Quétinger à la quatrième page des feuilles quotidiennes, c'est la possibilité de voir cet exemple gagner nos poètes dramatiques, qui arriveraient ainsi à doubler facilement leurs droits d'auteur, car il est évident que nos principales maisons de commerce se saigneraient aux quatre veines pour entendre deux sociétaires de la Comédie-Française échanger sur les planches de leur théâtre la dialogue suivant :

GASTON, entrant brusquement.

... Il faut fuir à tout prix. Comme j'allais entrer au Café de Paris, Connu pour sa cuisine et sa bonne cave, Votre mari soudain, le bras levé, l'œil cave, Parut et fit tomber... nous sommes bien perdus ! Sa c'ne de Verdier sur mon chapeau Gibus. Il nous tuera, Sophie. Épargnons-lui ce crime.

SOPHIE, lui tendant une arme à feu.

Garde ce revolver fabriqué par Devisme, Moi, dans ce coffre-fort de la maison Fichet, Je prendrai sans remords les fonds qu'il y cachait : Ce sont des actions du Crédit des campagnes. Puis nous irons en Suisse, à Pau, dans les Espagnes, L'amour, le dévouement, tu verras ce que c'est. Plus de gants de Jouvin, de robes de Doucet, De soupers chez Bréhan. Oh ! que je serai fière



UNE VISITE AU MALADE

LE DOCTEUR MASSON—Le malade n'est pas bien du tout. Sa position est très critique. I souffre d'une inflammation d'intestina, suite de coliques cordées.

MERCIER—Docteur, pensez-vous qu'il va aller ?

LE DOCTEUR—Il n'a pas envie d'aller du tout.

MERCIER—Je lui ai pourtant administré un lavement qui a dû le robiner.

LE G. V. TRUDEL—Vous auriez dû lui donner un lavement d'huile de castor chaude et l'effet aurait été plus certain.

LE DOCTEUR—Je ne désespère pas encore du malade. Il peut prendre du mieux d'un jour à l'autre.

ROSS—Aie ! aie ! j'ai des crampes ! des crampes ! des crampes !

MERCIER—Ne le croyez pas, docteur, ce ne sont pas des crampes qu'il a, ce sont des crampes.

(Elle met vivement un manteau de chez Laferrière, coiffe une capote achetée chez Virot, et entraîne Gaston. Fausse sortie.)

GASTON, revenant et saisissant un livre sur la table de droite.

Je suis par le malheur si fort anéanti, Que j'allais m'embarquer sans mon Guide-Conti.

Peut-être en offrant un tant pour cent sur le produit de ces annonces dialoguées aux artistes chargés de les interpréter parviendrait-on à retenir M. Delaunay et M. Coquelain au Théâtre-Français. GRIMSEL.

LES TRIBUNAUX COMIQUES.

UN GREC ET UNE VACHE.

Quand on se nomme Plaghos on est Grec. Naturellement, et quand on a un procès en France tout le monde y perd son latin.

Après des efforts extraordinaires, le tribunal a cependant réussi à démêler le cas de ce bel Hellène, car c'est un très beau gars que Plaghos.

Il est inculpé d'une incommensurable quantité d'escroqueries, entremêlées de promesses de mariage avec une femme de chambre qui avait servi chez un marchand de bestiaux dont Plaghos a pris la vache ; tout cela à seule fin de faire bombance avec des amis, grâce à la complaisance d'un épiciers qui connaît le marchandage d'un épiciers du nourrisseur. C'est assez compliqué, n'est-ce pas ?

Les témoins embrouillent l'affaire au lieu de l'éclaircir.

Le premier plaignant, Prévôt, est un créancier. Je n'en ai pas parlé pour ne pas

renseignements sur la vache que le prévenu a escroquée à un sieur Lemaire.

PRÉVÔT.—Je suis le créancier de M. Marly qui est nourrisseur en ce sens que je me sers chez lui pour le lait et la crème. Tant qu'aux œufs, comme il n'a que des vaches, vous comprenez...

M. LE PRÉSIDENT.—Avez-vous été escroqué par le prévenu ? Dans l'instruction, vous avez dit, tantôt oui, tantôt non. Que prétendez vous aujourd'hui ?

R. A l'instruction mes souvenirs n'étaient pas très exacts, c'est vrai, tandis que maintenant...

D. Vous vous rappelez ce qui s'est passé ?

R. Moi ? Pas du tout. (Rires.) Du reste, je n'ai jamais rien su de l'affaire que par où dire, rapport à une vache qu'un Grec aurait mise en pension chez M. Marly, mon nourrisseur, et qui venait de chez M. Lemaire, marchand de bestiaux, dont le prévenu voulait épouser la femme de chambre. Mais je n'ai jamais vu le Grec, ni le marchand, ni la femme de chambre, autant dire par conséquent que je ne suis rien dans l'affaire.

D. Alors, allez vous asseoir ! Huissier, faites entrer le témoin Lemaire.

LEMAIRE.—Je vais vous mettre au courant, le prévenu est venu chez moi pour m'acheter une vache. Je lui en ai fait voir plusieurs. Il leur laisse la main sur le dos, fait couler leur lait, et vaill tout à coup qu'il me demande... vous ne devinez jamais quoi ?

D. A l'emmener sans la payer.

R. Pas du tout, il me demande la main de ma femme de chambre. (Rires.)

R. Enfin il l'emmène... D. La vache ou la femme de chambre ?

R. Seulement la vache, et qu'il me dit en partant, qu'en l'épousant il sera satisfait ! (Rires.)

D. Une fois pour toute la vache ! parlez de la vache !

R. Donc qu'il emmène la bête, devant la payer six semaines après la veille de son mariage avec Mlle Bouvard, à laquelle il emprunte trois cents francs pour les avances.

D. Quelles avances ?

R. Je n'en sais ma foi rien !

D. Enfin, pour en finir, il ne vous a jamais payé cette vache. Qu'est-elle devenue ?

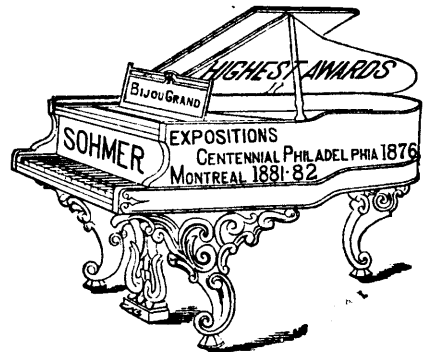
R. Dans la première intention du prévenu, il voulait la tuer pour son dîner de noces avec ma femme de chambre mais l'épiciers a empêché la chose, heureusement ! Alors, j'ai pu rentrer dans ma vache.

On entend ensuite la femme de chambre :

LA FILLE BOUVARD, domestique. —Le prévenu m'a emprunté 300 francs, soi-disant pour nous marier. C'est trois jours après qu'il avait emmené la vache de mon patron qu'il est venu me faire des avances ; j'avais consenti, mais je n'ai ni mari ni argent.

D. L'argent, c'est ennuyeux. Quant au mari, vous ne devez guère le regretter.

Plaghos est condamné à quinze mois de prison. Il était venu à Paris pour se perfectionner dans l'étude de la langue française. Il va, par-dessus le marché, étudier de près le régime pénitentiaire.



SOHMER

Adoptés aux conservatoires de New-York, Boston, Philadelphie, New York College of Music, Fifth Avenue Theatre, Couvent de Villa Maria, Montréal, Couvent du Sacré Cœur à Mahatanville, Couvent de Sales, Long Island, et dans toutes les principales Institutions d'Amérique. Le Couvent de Maria qui a 8 pianos Sohmer fait plus de six ans dit que ces pianos sont parfaits sous tous les rapports et ne peuvent pas être surpassés.

— SEULS AGENTS —

LAVIGNE et LAJOIE

**LE VIOLON**

Paraît tous les samedis.

L'abonnement est de 50 cents par année, inva-  
riablement payable d'avance. Nous le vendons  
aux agents huit cents la douzaine.  
Toutes communications doivent être adressées  
comme suit :

LE VIOLON,  
45, Place Jacques-Cartier,  
MONTREAL.

MONTREAL, 13 NOVEMBRE 1886



**L'affaire des Trois-Rivieres**

**PROCES DES 12 PATRIOTES**

**Exécution des victimes**

**ASSEMBLEE D'INDIGNATION !**

**Les débats en Chambre  
sur la question**

**ATTITUDE ANTI-PATRIOTIQUE  
DU CABINET MERCIER**

**Vote de non-confiance !**

**DEFAITE DU CABINET MERCIER**

Il est inutile de rappeler aux lecteurs du VIOLON les circonstances dans lesquelles l'honorable M. Malhiot, maire des Trois-Rivieres, trouva la mort dans la nuit du 13 au 14 Octobre dernier. Les faits sont encore présents à leur mémoire. Le quartier St-Philippe était terrorisé la veille de la votation par une bande de révolutionnaires, armés de pistolets et de bâtons, hurlant des cris de mort contre tous les amis de M. Olivier. Lorsque le premier magistrat de la ville se rendit sur le théâtre du désordre pour y établir la paix, il tomba sous les coups meurtriers des forcenés.

Il fut transporté sans connaissance à son domicile où il ne tarda pas à mourir des suites de ses blessures.

Les agents de la justice opérèrent l'arrestation de douze patriotes : Zéphirin Hamel, Thomas Chevalier, Thomas Lebel, Alfred Mayrand, Louis Michaud, Arthur D. Richer, John E. Cloutier, Onésime Prenoveau, Johnny Lacroix, Ferdinand Larose, Auguste Craig et Amable Savard, sous la prévention d'avoir assassiné le maire Malhiot.

Les prisonniers en leur qualité de sujets britanniques, avaient droit à un procès devant des jurés parlant leur langue. Comme le juge Bourgeois s'était refusé comme président du tribunal à cause du caractère politique du crime qu'il avait à juger, on avait fait venir de Montréal le juge Desnoyers.

Celui-ci renvoya la motion présentée par MM. Fitzpatrick et Lemieux, avocats des prisonniers, demandant un jury parlant la langue française et des jurés anglais furent assermentés. Parmi ces jurés étaient plusieurs citoyens des Trois-Rivieres professant des idées francophobes, entr'autres MM. Baptist, O'Connor, Deau et Shortis.

Malgré les protestations des avocats de la défense, le juge Desnoyers, en résumant les témoignages, prononça un réquisitoire des plus véhéments contre les accusés.

Après avoir délibéré une vingtaine de minutes, le jury rentra en cour avec un verdict de coupables de meurtre contre les douze prisonniers. Ce verdict était mitigé par une recommandation à la clémence de la Cour.

Le juge en prononçant la sentence avait dit : "Prisonniers, vous avez été trouvés coupables du crime de meurtre après avoir subi un procès impartial devant vos pairs et après avoir été défendus par les deux avocats criminalistes les plus habiles de la province. Vos avocats ont épuisé des trésors d'éloquence et jurisprudence en plaidant votre cause, mais malheureusement la preuve contre vous était des plus concluantes. Aveuglés par la passion politique vous vous êtes laissé entraîner à des excès que la loi réprovoque dans tous les pays civilisés. Vous avez frappé un magistrat intègre pendant qu'il s'approchait de vous avec une mission de paix dans l'exercice régulier de ses fonctions. Vous avez tous et chacun de vous commis le crime horrible dont le jury vient de vous déclarer coupables. Vous n'avez plus rien à attendre de la justice des hommes, faites votre paix avec votre créateur et recommandez-vous à sa clémence, car il faut que la loi suive son cours. Il ne me reste plus qu'à remplir le pénible devoir de prononcer contre vous la sentence de la Cour. (Ici la voix du juge était entrecoupée par des sanglots qu'il cherchait vainement à étouffer.) La sentence de la Cour est que vous et chacun de vous soyez reconduits à l'endroit d'où vous venez, et que vendredi, le 28 janvier prochain, entre huit et dix heures du matin vous en serez retirés pour être conduits à l'endroit ordinaire des exécutions, pour y être pendus par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive. Que Dieu ait pitié de votre âme."

Un silence lugubre régna dans la Cour pendant que le juge prononça la terrible sentence.

A peine le juge eut-il prononcé les dernières paroles que les douze patriotes crièrent ensemble : "Nous sommes innocents ! Hourra pour les Rouges !"

Il avait fallu une escorte de deux cents volontaires du 86e bataillon du colonel Dame pour conduire les prisonniers à la géole.

Le procès s'était terminé mardi le 4 janvier 1887, après avoir duré six jours.

Il se produisit le lendemain à Trois-Rivieres un mouvement à la tête duquel étaient les amis de M. Arthur Turcotte, pour demander au gouvernement fédéral une commutation de la sentence.

Ce mouvement s'étendit ensuite à tous les comtés de la province de Québec, partout les Canadiens-Français, sans distinction de partis politiques, signèrent des requêtes énergiques à l'exécutif demandant la grâce des prisonniers ou la commutation de leur peine à un emprisonnement pour la vie.

Une délégation nombreuse des citoyens des Trois-Rivieres se rendit à Ottawa et obtint une audience de sir Hector Langevin. Les délégués demandèrent à leur député d'user de son influence auprès du ministre fédéral pour obtenir la grâce des condamnés.

Sir Hector leur répondit : "Mes collègues et moi sommes d'avis que la loi devra subir son cours. Les libéraux se sont servis de la corde et ils périront par la corde."

La délégation revint à Trois-Rivieres et communiqua au comité des patriotes la réponse qu'elle avait reçue du ministre des travaux publics. Les canadiens français s'agitèrent et organisèrent des assemblées publiques où tous les orateurs en renom prononcèrent des discours patriotiques.

L'effervescence populaire prit des proportions si alarmantes pour la paix publique que le gouvernement dut faire stationner à Trois-Rivieres le 65e bataillon de Montréal, et le 9e de Québec.

Un murmure sourd circulait dans le peuple, on parlait ni plus ni moins que de défoncer les portes de la prison, et de déli-

vrer les prisonniers politiques. Le gouvernement s'était prému contre ce danger, en entourant la prison d'un double cordon de sentinelles.

Cependant la date fatale approchait et aucun encouragement ne venait des ministres d'Ottawa.

La voix de la presse qui avait demandé l'amnistie des prisonniers avait trouvé un écho en France et aux Etats-Unis.

Le *Gaulois*, le *Figaro* de Paris et le *World* de New-York, regardaient l'exécution des prisonniers comme un assassinat juridique et un attentat aux droits des gens.

Le 24 janvier, l'aumônier de la prison de Trois-Rivieres informe les condamnés que toutes les supplications de leurs amis auprès de l'exécutif étaient infructueuses et qu'ils devaient se résigner à leur sort.

Les prisonniers montrèrent beaucoup de fermeté en recevant cette information.

Zéphirin Hamel, parlant au nom de ses compagnons avait dit : "Nous avons trop aimé notre patrie. C'est avec bonheur que nous mourons pour elle."

Alfred Mayrand s'écria : Vive mon pays ! Hourra pour Turcotte.

Louis Michaud releva la tête fièrement et dit : Nous saurons mourir comme notre frère Riel.

Les condamnés passèrent les trois jours qui précédaient celui fixé pour leur exécution dans des exercices de piété et montrèrent une résignation chrétienne en face du gibet qui les attendait.

Plusieurs citoyens charitables de Trois-Rivieres, entr'autres MM. Carignan, Rousseau, Valentine, Pothier et Honan se relevaient à tour de rôle pour passer la journée auprès des malheureux afin de leur prodiguer les consolations de la philosophie chrétienne en conversant avec eux ou en leur lisant des ouvrages de piété.

Enfin arriva le jour fatal.

A sept heures et demie du matin le shérif entra dans les cellules des condamnés et leur annonça que le *Death Warrant* avait été signé par le gouverneur général et qu'ils devaient se préparer à monter sur l'échafaud.

A la vue du bourreau qui se présentait pour les ligotter, les prisonniers ne trahirent aucune émotion. Chacun d'eux était prêt à marcher à la mort comme un patriote et un martyr.

Leur toilette terminée, les douze condamnés entendirent grincer les gonds de la porte de leur cachot et d'un pas ferme ils se rendirent dans une salle où ils devaient faire leurs adieux suprêmes à leur famille.

Les patriotes avant de marcher au supplice avaient demandé de prendre quelque chose. Le shérif leur offrit un verre de whisky blanc avec quelques gouttes de l'absinthe de Mame Desjardins.

Le drapeau noir fut hissé au dessus du toit de la prison et à ce signal les cloches de la cathédrale, de la vieille église paroissiale et des Ursules commencèrent à tinter.

Les condamnés s'avancèrent vers les bois de justice d'un pas ferme, la tête haute, répondant aux prières que récitait l'aumônier.

Lorsque les noeuds coulants furent ajustés au cou des patriotes, Hamel demanda au shérif la permission d'adresser quelques paroles à l'assistance.

Cette permission ayant été obtenue il dit : "Parlant au nom de mes compagnons d'infortune, mon discours ne sera pas long. Nous n'avons chacun qu'un seul cœur et nous l'avons donné à notre pays. Adieu mes amis, vive le Canada ! vive les Rouges !"

Deux secondes après la trappe se déroba avec un bruit sinistre sous les pieds des condamnés et leurs corps balancèrent dans l'espace s'agitant dans les convulsions de l'agonie.

La justice britannique était satisfaite.

Cette exécution produisit dans la province de Québec une impression des plus pénibles. La colère populaire grondait à Trois-Rivieres et le dimanche qui suivit l'exécution il y eut une assemblée monstre des patriotes sur le carré Champlain où l'on avait dressé six tribunes pour les orateurs.

Des discours furent prononcés par les orateurs les plus influents des deux partis politiques. Ils s'accordaient à dire que le parti conservateur et le parti libéral avaient cessé d'exister ; que les Canadiens-français devraient s'unir pour ne former qu'un seul parti, le parti patriote. On adopta une série de résolutions condamnant l'action du gouvernement fédéral qui avait permis l'exécution des douze patriotes.

Le 14 février, le cabinet Mercier convoqua les chambres. M. Marchand avait été élu orateur.

Lorsque M. Deschênes proposa l'adresse en réponse au discours du trône, M. Casgrain se leva et proposa l'amendement suivant, appuyé par M. Nantel.

"Que tous les mots après "que" soient biffés dans le premier paragraphe et que les mots suivants y soient substitués :

Cette chambre regrette beaucoup que les aviseurs de Sa Majesté n'aient pas jugé à propos d'exprimer au gouvernement d'Ottawa une profonde indignation en apprenant que la sentence prononcée contre les douze patriotes de Trois-Rivieres devait être mise à exécution.

Que cette chambre considère l'exécution de ces hommes comme un acte d'injustice et un attentat contre la nationalité canadienne-française."

L'hon. M. Mercier dit que l'administration ne pouvait accepter l'amendement du député du comté de Québec qui était contraire au programme ministériel.

La politique libérale s'opposait à toute intervention du gouvernement d'Ottawa dans les affaires provinciales, et de son côté l'administration locale ne s'immiscerait jamais dans la politique fédérale.

M. Cameron, à la grande surprise de tous les députés, se prononça contre l'amendement du député du comté de Québec. Il ne s'engageait pas toutefois à appuyer le ministère sur d'autres parties de son programme.

M. Leblanc était d'avis que l'honorable Premier avait manqué de patriotisme en ne se servant pas de l'influence de son cabinet pour empêcher la sentence inique de la cour de Trois-Rivieres d'être mise à exécution.

L'hon. M. Robidoux, secrétaire provincial, dit que le député de Laval, ainsi que le reste de ses amis de l'opposition voulait faire du capital politique avec l'échafaud de Trois-Rivieres. Le gouvernement ne voulait se laisser guider par une fausse idée de patriotisme. Il était dans l'intérêt de tous les Canadiens-français de ne pas rompre l'harmonie existant entre les deux races qui vivaient ensemble dans la province. Il condamnait toute action qui aurait pour effet de rompre cette harmonie.

M. Nantel dit que le sang des patriotes de Trois-Rivieres retomberait sur la tête des ministres qui avaient gardé un silence coupable lorsqu'on leur avait demandé de pétitionner le gouvernement fédéral pour l'amnistie.

Après de longs débats la Chambre se divisa comme suit sur l'amendement de M. Casgrain.

Pour : Blanchet, Owens, Faucher, Martin (Bonaventure), Lynch, McIntosh, Laroche, Flynn, Beauchamp, Villeneuve, Charlebois, Leblanc, Casgrain, Caron, Johnson, Cameron, Spencer, Taillon, Desjardins, Hall, Dorais, Cormier, Poupore, Picard, Robertson, St. Hilaire, Duplessis, Baldwin, Deschênes (Témiscouata), Nantel, Lapointe, Turcotte, Bourbonnais, Trudel. — 34.

Contre : Bazinet, Bisson, Boyer, Brossard, Bernatchez, Cardin, David, Deschênes (L'Islet), Gladu, Girouard, Gagnon, Forest, Lussier, Laroche, Lafontaine, Mercier, Martin (Rimouski), Labberté, Lemieux, Robidoux, Rocheleau, Sylvestre, McShane, Shehyn, Morin, Pilon, Murphy. — 27.

Après le vote, l'honorable M. Mercier dit qu'il proposait l'ajournement de la Chambre pour conférer avec ses collègues sur l'action qu'il allait prendre.

Le lendemain, à l'ouverture de la séance, l'honorable M. Robidoux se leva au milieu d'un profond silence et dit qu'en l'absence de l'honorable Premier, retenu chez lui par une sérieuse indisposition, il était de son devoir d'annoncer à la Chambre que le ministre, après le vote hostile de la veille, avait résolu de donner sa démission. Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

Cette démission avait été acceptée et l'honorable juge Angers avait été appelé pour former la nouvelle administration.

Cette déclaration fut reçue par des applaudissements sur les banquettes de la gauche.

Dans la soirée, les conservateurs ont fait une grande démonstration à St. Roch et sur la plateforme. Les ministres déchus furent brûlés en effigie et des corps de musique sont allés s'érenader le juge Angers à sa résidence.

Le vote de la chambre semble donner un soulagement à l'opinion publique et la nouvelle administration sera accueilli avec beaucoup de faveur, par les amis de l'ordre et de la justice.



COUPS D'ARCHET

Scène dans une chambre de garçon :  
 —Baptiste, je crois que nous serons obligés de quitter notre logement.  
 —C'est parfait, Joe.  
 —Tu as acheté le poêle, n'est-ce pas ?  
 —Oui, mon ami.  
 —C'est moi qui ai payé pour percer l'ouverture dans la cloison.  
 —Oui, tu as raison.  
 —Eh bien ! il n'y a rien comme un partage équitable. Je prendrai le poêle et, toi, tu pourras avoir le trou.

L'homme véritablement indépendant en politique est celui qui consent à accepter une traite de tous les candidats.

Un curé est en visite chez un de ses paroissiens.  
 Celui-ci lui vante les talents extraordinaires de son chien.

—Le croirez-vous ? mon chien connaît les différents jours de la semaine.  
 Le chien court vers un fusil de chasse dans un coin de l'appartement et le porta à son maître en gesticulant joyeusement de la queue.

Il s'est trompé cette fois, dit un enfant de la maison, il pense que c'est aujourd'hui dimanche.

« La reine Victoria, écrit un correspondant de Londres, ne porte pas de gants aux dîners de la cour. »

Sa Majesté a certainement raison de n'en pas porter. Cela lui permet d'avoir une meilleure prise sur une aile de poulet. S'il faut qu'elle se débâte à table avec une volaille ordinaire du commerce, elle doit lâcher ses gants où elle prendra la partie. Les gants sont très gênants pour une reine si elle veut grignoter un épi de blé d'inde bouilli, en le tenant par chaque bout. Il y a une infinité de circonstances à table où il n'est pas commode de porter des gants.

Deux ouvriers du faubourg Québec causent ensemble sur la question du travail et du capital.

—Baptiste, dit l'un, peux-tu m'expliquer ce que c'est que le socialisme.

—Je vais t'expliquer ça, répond l'autre. Supposons que nous entrions tous les deux chez l'aubergiste du coin et que tu y commandes une traite, un verre de whisky pour moi et un verre de bière pour toi. Alors tu paieras pour les deux coups. Si moi, je suis socialiste et si je commande le whisky, ce sera à toi de payer, parce que tu n'es pas socialiste, comprends-tu à présent ?

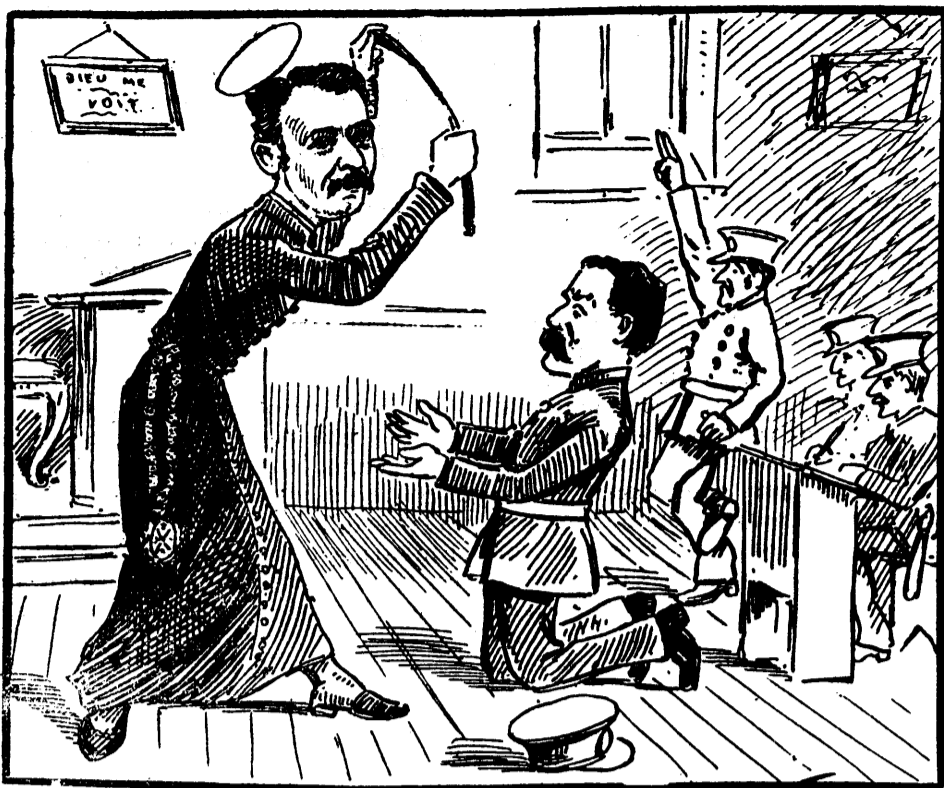
—Mais supposons que je sois socialiste moi-même ?

—Alors l'aubergiste sera obligé de payer.  
 —Mais supposons que l'aubergiste soit aussi un socialiste ?

—Alors nous nous jetons tous les deux sur lui et on lui administre une bonne volée, parce qu'il faut que quelqu'un paie la boisson. Comprends-tu maintenant ?

La *Patrie* de samedi dernier dans un entrefilet éditorial insinue que le VIOLON est à la solde de la *Minerve* parce qu'il est imprimé dans les ateliers de la Compagnie d'Imprimerie générale. Pourtant le *Patriote* de M. Savary sortait des mêmes presses et la *Patrie* n'a jamais suspecté son libéralisme. Nous dirons à M. Sauvalle qu'il se fouffe le doigt dans l'œil jusqu'au coude s'il croit persuader le public que notre feuille est publiée pour le compte d'un des ministres d'Ottawa. Le VIOLON n'a pas besoin de l'arcanon du gouvernement pour préparer son archet. Sa circulation qui est au moins quatre fois plus grande que celle de la *Patrie*, le dispense de recourir aux faveurs ministérielles.

La *Patrie* dit que nous "insultons" M. Langevin et M. Mercier. Elle badine, la commère. Elle voudrait mettre ses lecteurs sous l'impression que nous guerroyons avec ses armes. Qu'elle se détrompe, le VIOLON est une feuille respectable qui ne s'abaissera jamais au même degré que la *Patrie*.



LA CLASSE DU FRÈRE CHAMPAGNE

L'élève Sergent Richard a été dissipé hors de la classe et a mal parlé au cher frère. Le Frère Champagne est très sévère. Il lui administre la férule et lui dit ensuite : "Richard, vous viendrez vous rapporter à moi dans ma chambre tous les trois jours à onze heures du matin (sic). Un élève épouvanté par cette correction se lève et demande de sortir pour cinq minutes.

LES DIX COMMANDEMENTS DU MAIRE AU SERGENT RICHARD

(Adoptés par le comité de Police à sa séance du 4 novembre 1886).

Tous les Champagnes respecteras  
 Sauf le Clicquot très humblement

A ton maire tu rapporteras  
 Ce que tu feras fidèlement

Ta paie de sergent ne toucheras  
 Que dans trois mois très justement

Tous tes enfants tu vaccineras  
 A tous les moins une fois l'an

Dans les salons tu ne boiras  
 Que la petite bière froidement

Monsieur Durand tu fuiras  
 Comme la peste assurément

Œuvre d'élection ne commettras  
 Que pour les Rouges seulement

Monsieur Grenier tu salueras  
 Et respecteras très platement

Les pieds du maire tu lécheras  
 Avec ta langue très proprement

Et du ditto te ficheras  
 En toi-même carrément.

VARIETES

Aurélien Scholl donne cette jolie définition de la fourrure :

—Une peau qui change de bête.

LE PAVILLON.

Tel est le nom du restaurant le plus chic du West End, c'est le temple de Bacchus où le sacrificateur offre le plus d'attrait aux fidèles. L'ornementation de l'édifice en fait une véritable bonbonnière. C'est une des places d'intérêt à Montréal que les étrangers ne devront pas oublier de visiter. Frank Labelle, qui a fait ses preuves comme préparateur de *mixt drinks*, ne tient chez lui que des liqueurs de première classe. C'est au No. 65, rue Bleury. 7-4i

Chez un charcutier, un enfant joue avec un énorme couteau.

La mère, qui le voit, accourt tout effarée :  
 —Veux-tu bien laisser cela ! petit malheureux !

Le charcutier (*tranquille*) — N'ayez pas peur, madame, il n'abîmera pas mon couteau, il est solide.

Le BALMORAL tenu par J. A. THOUIN, au coin des rues Lagachetière et St. Constant, est un restaurant qui, par la délicatesse et le bon goût de son architecture intérieure, est une véritable bonbonnière. On y trouvera toujours un service attentif, des cabinets-privés meublés confortablement, et le stock de vins, liqueurs et cigares peut soutenir une comparaison avantageuse avec celui des premiers restaurants de la Puissance. Une visite est sollicitée afin que vous puissiez vous en convaincre. 6-4 ins.

Conversation politique.

—Qu'est-ce qu'un instrument diplomatique ?

—C'est un instrument dont jouent les grandes puissances dans le concert européen.

—Et que jouent-elles avec cet instrument ?

—Elles jouent... les petites puissances.

LE CHATEAU DE RAMEZAY.

Ce château construit en 1726 est continuellement visité par les antiquaires. Il possède la plus belle bibliothèque à cinq cents qu'il y ait dans la puissance. Sur ses rayons on remarque les œuvres complètes des auteurs en renom tels que Don, Reinhardt, de Kuyper, Hennessy, Martel, etc. On lit un paragraphe pour 5 cents et une page pour 10 cents. Dans cette bibliothèque on permet d'enlever des pages aux volumes. Aucun ouvrage n'est à l'index. La bibliothèque est au coin de la rue Notre-Dame et de la Place Jacques-Cartier.

On cause secondes noces, et une jeune femme émet cet aphorisme :

—Celui qui épouse la seconde ne méritait pas de perdre la première !

Tout fait son éducation.

—Papa, demanda-t-il, qu'est-ce que c'est que le revenu ?

—Le revenu, mon ami, à cette époque-ci, c'est l'argent qui n'est pas encore parti !

Scène d'amour.

—Mon rêve, à moi, mon adorée, ce serait de t'aimer comme cela, toujours, ma tête sur tes genoux.

—Est-ce que je serais obligée de rester là ?

Cabassol et Cabantous parlent de carnage et de combats.

—Moi, fait Cabassol, j'ai pour principe de ne jamais frapper mon ennemi par derrière.

—C'est juste, ajoute Cabantous, il n'aurait qu'à se retourner !

Au café :

—Garçon ! une glace viennoise, dites donc, entré nous, pourquoi viennoise ?

—Parce qu'elle demande plus de temps à faire que les autres. Il faut attendre qu'elle... *Vienne* !

—Parfait ! et c'est meilleur que les autres glaces ?

—Bien meilleur ! Demandez une autre glace, vous la trouverez ordinaire, mais *l'Autre* rich !

Un fabricant de voitures conduisait, ces jours derniers, sa femme à sa dernière demeure.

Après plusieurs discours par des amis de la défunte, le prêtre, un ami de la famille, s'approche du pauvre mari.

—Votre femme, lui dit-il, était une sainte, j'ai reçu sa dernière confession, et je puis vous assurer qu'une place lui est réservée dans *let cioux*.

—Ah ! tant mieux, s'écrie le pauvre homme, pourvu que l'essieu ne casse pas !

Examen des ponts et chaussées.

—Quand un pont ne peut plus résister aux fardeaux que fait-il ?

—Il rend son tablier...

On demande à l'académicien X..., section des sciences, s'il ira à une réunion d'aéronautes projetée.

—Oh ! non, répond-il, cela ne vaut pas la peine que je me dérange. On ne pourra y tenir que des propos... en l'air.

Dans une ville d'eaux :

—Vous reste-t-il encore des chambres ?  
 —Monsieur, nous en avons encore une ; seulement, elle est au cinquième étage.

—Et c'est ce que vous appelez descendre à l'hôtel !

Fable-express du *Journal des Abrutis* :

Des chaudières bordaient un palais somptueux. Qui, plein d'un vain orgueil, riait de ces pauvrettes, Mais elles répondaient : ainsi l'on est heureux.

MORALITÉ.

Oui, soyons pauvres mais honnêtes.

Un orateur de réunion publique disait, l'autre jour :

—L'instruction n'ajoute pas grand chose à l'esprit quand naturellement on pense juste...

Ainsi, voyez X... Il n'a pas la moindre instruction. Il n'en est pas moins conseiller municipal. Il sera député plus tard. Il est presque célèbre. C'est lui qui a osé crier à Gambetta, à Belleville :

« — Citoyen, vous êtes un mufti ! »

Et, pourtant, je vous le répète : X... n'a pas reçu d'éducation !

En police correctionnelle.

Un "pâle voyou", digne descendant du légendaire Jean Hironx, est sur la sellette.

—Bien qu'à peine majeur, lui dit le président, vous avez déjà été condamné une demi-douzaine de fois pour vagabondage.

—Pardon, réplique le précoce varrien en se rebiffant comme une vipère sur la queue de laquelle on marche, vous faites erreur : c'était pour vol.

—La rectification n'est vraiment pas heureuse, remarque le président.

—Possible, m'sieu le juge, mais chacun a son amour-propre !

La *Bibliothèque à Cinq Cents* voit chaque jour son succès s'affermir. D'où lui vient cette faveur particulière du public ? Il suffit de parcourir au hasard un des numéros hebdomadaires de cette intéressante publication et l'on se rendra immédiatement compte du choix éclairé, de l'attention scrupuleuse qui président à sa composition.

Les sujets les plus variés dans le Roman, la Littérature, l'Histoire, les Voyages, les Scènes du Désert ou de la Vie Indienne, y sont tour à tour développés avec l'attrait puissant des poignantes émotions que font naître les grands spectacles de la nature, et l'analyse des sentiments les plus tendres et les plus délicats du cœur humain.

A ces divers titres, *La Bibliothèque à Cinq Cents* a sa place marquée d'avance à tous les foyers, où elle fera les délices du vieillard aussi bien que celles de la jeune fille.

Un Anglais, sir James Nursey, voyageant en Espagne, se promenait dernièrement dans le parc de la Granja, et s'assit sur un banc pour se reposer. Quelques instants après, il aperçut une nourrice, richement habillée et portant un enfant dans ses bras. Celle-ci, sans mot dire, s'assit sur l'autre bout du banc.

L'enfant qu'elle portait fixa immédiatement ses grands yeux sur la canne que tenait l'Anglais, et dont la garniture en argent brillait au soleil. Il tendit ses petites mains vers l'objet et l'Anglais le lui donna pour jouer. Mais lorsque, un quart d'heure après, sir Nursey voulut continuer son chemin et reprendre sa canne, l'enfant refusa de la rendre, et se mit à pousser de hauts cris quand la nourrice essaya de lui enlever l'objet qui l'amusait. L'Anglais dut partir sans canne, en laissant son adresse.

Dans la soirée, un chasseur de la cour rapporta la canne et transmit en même temps à l'Anglais les remerciements de la reine Marie-Christine, pour le plaisir qu'il avait fait à son fils.

C'est ainsi que sir James Nursey fit la connaissance du petit roi d'Espagne.

J. N. LAMARCHE RELIEUR

No. 17, RUE SAINTE-THERÈSE

Entre les rues St-Vincent et St-Gabriel MONTREAL

Reliure commerciale et de goût exécutés avec soin et promptitude, et à prix très modérés.

## LA NIECE DU CAPITAINE

(Suite)

XV

— Une peur pareille, ma chère ! balbutia le capitaine, qui n'était pas encore complètement rassuré ; à propos de quoi une peur pareille ? Et, au fait, de quoi causons nous ? Vraiment, si quelqu'un a eu peur, il me semble bien que c'est moi !

— Pauvre oncle ! dit la petite lionne, en lui refaisant son nœud de cravate pour se donner une contenance.

Alors elle reprit avec un sourire malicieux, tandis que quelques larmes brillaient encore au bout de ses cils :

— Alors vous avez eu réellement peur, vous, un soldat ! Fi ! que c'est laid ! mais je vous promets de n'en parler à personne, à condition que vous oublierez combien j'ai été brusque et méchante avec vous.

— Brusque et méchante, ma chère ! s'écria le capitaine d'un ton indigné ; non, non, tu n'as jamais été ni brusque ni méchante : pauvre petite, jamais, depuis que je te connais !

— Cela ressemblait plutôt à de la folie, dites le mot, reprit la petite lionne en baissant les yeux ; mais aussi pourquoi faire tant de mystère d'une chose aussi simple ?

— Aussi simple, ma chère ! dit le capitaine en donnant des marques non équivoques d'agitation et de terreur. Je crains que tu n'aies pas bien compris, et que ta pauvre tête...

La petite lionne s'assit gentiment près de son oncle, lui prit à son tour la main droite dans ses deux petites mains, et lui dit de sa douce voix, qui ressemblait beaucoup pour le moment à la voix d'une personne calme et sensée :

— J'ai compris que vous ne vouliez pas aller à l'église en marchand derrière le violon Joquelet.

— Admirablement compris, murmura le capitaine.

— J'ai compris que vous aviez l'intention de faire le malade plutôt que de marcher derrière Joquelet.

Le capitaine fit un signe de tête, et pensa en lui-même :

— Les femmes sont joliment fines quand elles s'y mettent !

Jeanne leva la main droite pour appeler son attention et lui dit en agitant l'index d'un petit air de grondement :

— Il y a une chose à laquelle vous n'avez pas pensé, vous qui pensez à tant de choses quand il s'agit de rendre les gens heureux. Puisque Joquelet et vous vous ne pouvez pas vous trouver ensemble dans le cortège, c'est à Joquelet à vous céder la place.

— Mais, ma chère, reprit le capitaine, qui ne paraissait pas complètement convaincu que cette solution fût la bonne, ni même que ce fût une solution, mais, ma chère, vraiment ! tu oublies que c'est impossible ; les Rémy jetteront feu et flammes, ils diront, ce qui est vrai, que les Rémy de père en fils se sont toujours mariés au violon, ils feront tout pour empêcher le mariage ; il y aura des histoires à n'en plus finir ; je vois tout cela d'ici, c'est une mauvaise affaire qui commence, et plutôt que de t'attirer du chagrin, je ne sais pas trop si je ne ferais pas mieux, après tout...

Jusqu'à là sa nièce l'avait écouté avec une patience remarquable, avec un sourire de complaisance et en même temps avec des petits mouvements de tête passablement belliqueux. Au moment où le capitaine allait sacrifier ce qu'il regardait comme sa dignité personnelle, et jeter par-dessus bord tous ses préjugés et toutes ses résolutions, elle lui coupa résolument la parole.

— Je n'oublie pas que c'est impossible, lui dit-elle en accentuant nettement ses paroles, mais je vous assure

que cela sera. Les Rémy jetteront feu et flamme si cela peut leur faire plaisir, mais ce n'est pas au Rémy que nous avons affaire ; les Rémy de père en fils se sont mariés au violon, mais jamais jusqu'ici un Rémy n'avait épousé une Brisset, et il y a un commencement à tout. S'ils avaient pu empêcher le mariage, il y a longtemps qu'ils l'auraient fait. Les histoires, s'il y en a, finiront par tomber d'elles-mêmes, comme toutes les histoires ; vous pouvez voir tout cela d'ici ; ce n'est point, comme vous le dites, une mauvaise affaire qui commence, et vous ferez mieux, après tout, de m'écouter une petite fois quand j'ai raison, et de ne pas vous sacrifier aux fantaisies des autres, comme toujours.

— Mais, riposta l'incorrigible capitaine, tu ne te doutes pas toi-même...

— Joseph fera ce que je lui dirai de faire, répondit Jeanne avec l'assurance d'une reine qui sait que tous ses désirs sont des ordres.

XVI

Avant l'heure du souper, la grande nouvelle du mariage était connue, non seulement dans les ruelles les plus détournées du bourg, mais encore dans toutes les fermes des environs. L'opinion publique, cette vieille personne indiscrette et bavarde qui se mêle toujours de ce qui ne la regarde pas, commença dès la première minute à exercer son imagination féconde et sa langue infatigable.

Les commères, sans s'être donné le mot, se rencontrèrent chez la mère du futur. Comme madame veuve Rémy-Brabançon avait beaucoup d'amour-propre, comme elle avait été flattée au delà de toute expression de la courtoisie et des grandes manières du capitaine, elle déclara aux commères que son fils s'était en effet décidé. Comme c'était un garçon sage et réfléchi, il avait préféré les qualités sérieuses à la fortune ; il épousait avec sa pleine approbation, à son immense satisfaction, une jeune fille bien apparentée, remplie de qualités, qu'elle serait très heureuse et très fière d'appeler sa bru.

Les commères lui firent leur compliment bien sincère, du fond du cœur, cela va sans dire ; mais ces augustes prêtresses de l'opinion publique, qui étaient en même temps de fines mouches, trouvèrent qu'elle avait trop insisté sur son approbation pour ne pas désapprouver le choix de son fils, et sur son immense satisfaction pour ne pas détester cordialement sa bru par avance. Le bruit se répandit donc bien vite que la veuve était dans les larmes et qu'elle avait juré devant des témoins dignes de foi de ne pas assister au mariage.

Les Rémy indignés, sans en demander plus long, prirent fait et cause pour cette mère outragée ; les Brisset secouèrent silencieusement la tête, et du fond de leur cœur plainquirent la pauvre petite Jeanne de tomber dans des mains si redoutables.

Les quatre demoiselles nubilos, quand on leur conta la nouvelle, éclatèrent d'un rire nerveux. Elles prétendirent prouver à la fois deux propositions contradictoires, à savoir, que Jeanne était une sotte et que c'était une rusée : une sotte d'épouser un balourd qu'elles auraient renvoyé bien vite à ses bestiaux s'il avait seulement fait mine de venir rôder autour d'elles ; une rusée d'avoir su se faire épouser par un Rémy qui avait de l'argent, et qui devait aimer l'argent, comme tous les Rémy. Enfin on verrait bien comment cela tournerait.

Les trois coureurs de dot furent si contents d'être débarrassés d'un rival dangereux, qu'ils vinrent dès le lendemain matin inviter Joseph, pour le soir même, à un petit souper intime qu'ils avaient déjà commandé à la *Branche de houx*, pour lui faire enterrer la vie de garçon. Joseph leur répondit que, n'ayant jamais mené ce qu'il leur plaisait d'appeler la vie de garçon, il n'avait rien du tout à enterrer. D'ail-

leurs, comme ils pouvaient le voir par leurs propres yeux, il était en train de boucler ses guêtres pour partir en voyage ; ce n'était pas le moment, quand on allait entrer en ménage, de négliger les affaires. Il les engageait du reste à boire frais, sans dépasser la mesure. Ces messieurs n'observèrent qu'une partie de ses recommandations ; ils burent frais, mais ils dépassèrent la mesure. Vers la fin de leur petit festin, ils trinquèrent à la confusion des imbéciles qui épousent des filles sans dot.

La directrice de la poste, après avoir expédié le dernier courrier, composa de verve, et les larmes aux yeux, une élégie botanique, où elle dépeignait une rose délicate et tendre qui se flétrit et meurt pour avoir consenti à se laisser transplanter dans un carré de choux.

XVII

Pendant trois jours francs, l'opinion publique tira un vrai feu d'artifice de cancons gros et petits, de petites et de grosses méchancetés. Le retour de Joseph fit éclater une nouvelle bombe.

Quand Joseph eut embrassé sa mère, il quitta ses guêtres, fit un bout de toilette, et s'en alla rendre visite au capitaine. Le capitaine, qui le vit passer devant la fenêtre, s'esquiva sur la pointe des pieds, et monta dans sa chambre, où il entendit avec de grands battements de cœur ce qui allait se décider au sujet de Joquelet.

Dès les premiers mots de Jeanne, Joseph trouva la chose toute simple ; il était évident qu'un homme comme le capitaine ne pouvait pas... oh non ! bien sûr, il ne pouvait... Joseph s'en voulait à mort de n'avoir pas songé de lui-même qu'un homme comme le capitaine... Bref, il s'engagea à congédier Joquelet, sauf à le dédommager pour le désappointement qu'il ne manquerait pas d'éprouver. D'ailleurs n'y aurait-il pas un grand bal, et Joquelet n'aurait-il pas toute la nuit pour faire montre de ses talents ?

En retournant de la maison du capitaine à celle de sa mère, Joseph commença à perdre un peu de la superbe assurance qu'il avait montrée cinq minutes auparavant ; et la chose ne lui parut plus aussi simple, aussi facile ; il lui vint des doutes, des scrupules. Mais il était obstiné ; il avait promis : coûte que coûte, il tiendrait sa promesse ; seulement il était furieusement embarrassé pour engager l'action.

Madame veuve Rémy-Brabançon ne jeta point feu et flamme comme Joseph l'avait appréhendé ; et comme, personnellement, elle se souciait assez peu de la présence de Joquelet, elle ne donna aucune des raisons sur lesquelles Joseph avait compté et pour lesquelles il tenait des réponses toutes prêtes.

Malheureusement les commères lui rendirent visite dans la journée, et réussirent si bien à lui persuader qu'elle était une pauvre victime bien à plaindre, qu'elle prit involontairement des airs de victime résignée, s'attendrit sur elle-même, porta son tablier à ses yeux et poussa de faibles gémissements ; mais en même temps elle déclara que ce qui se passait était tout naturel ; qu'on le lui avait prédit ; qu'elle l'aurait bien prévu sans cela ; qu'elle était préparée à tout. Elle ajouta avec un sourire angélique qu'elle était heureuse, oui, heureuse de se sacrifier au bonheur de son garçon.

— Cette petite a vraiment des exigences ! insinuèrent charitablement les commères.

— Cela paraît bien dur dans les commencements, répondit la veuve en prenant son rôle de victime tout à fait au sérieux ; et elle ajouta avec une stoïque résignation : mais vous verrez qu'on s'y fait quand on a du courage.

Joseph, quand il revit sa mère, plus tard dans la journée, fut consterné

d'un changement auquel rien ne l'avait préparé ; il se creusa la tête pour comprendre, et finit par se demander s'il ne serait pas, sans s'en douter, quelque chose comme un monstre d'ingratitude.

Les Rémy, au lieu de jeter feu et flamme, ce qui eût bien mieux fait l'affaire de Joseph, donnèrent tous la même note que leur parente infortunée. La pauvre mère était vraiment bien à plaindre. Mademoiselle Brisset, jeune personne très bien élevée, nul ne le contestait, devait avoir naturellement ses petits défauts, comme vous et moi ; mais cela ne regardait que Joseph. Ce qu'il n'aurait jamais dû souffrir, c'est que sa mère, à son âge, après tout ce qu'elle avait fait pour lui, eût à recevoir des ordres d'une personne étrangère, avant même que cette personne étrangère eût franchi le seuil de sa nouvelle demeure. S'il en était ainsi avant le mariage, que serait-ce donc après ?

Et tous les Rémy aimaient à se représenter, et à représenter aux autres, la mère de Joseph chassée de chez elle par sa bru et réduite à chercher asile à un nouveau foyer. Là-dessus ils se mettaient, par avance, en frais d'attendrissement, et ils se demandaient, en hochant tristement la tête, si leur pauvre parente ne ferait pas mieux, après tout, de prendre tout de suite, par prudence, une résolution qu'elle serait bien forcée de prendre après le mariage, par nécessité. Les maisons de tous les Rémy lui étaient donc ouvertes, en général, sans qu'aucun Rémy en particulier lui fit d'ailleurs des offres directes.

(à continuer)

## C. ROBERT &amp; CIE

au commencement de l'automne rappellent au public qu'ils nettoient, teignent et réparent toutes espèces de

## FOURRURES

Pour un prix modéré C. Robert & Cie convertiront votre vieux bonnet de fourrure en un neuf et lui donneront le chic du jour. Venez voir leurs importations d'automne au coin des

Rues St-Laurent et Vitre, Montréal



## LES PIEDS DANS LE PLAT.

POESIE.

Le plat que nous aimons, c'est les pieds de cochon, Apprêtés avec soins et de bons cornichons. On le prend chez CRIZOL, le cuisinier de France, Qui sait de l'estomac, préparer la jouissance.

P. CIZOL, 72 rue St. Laurent.

## L'Imprimerie Générale

Exécute avec diligence toutes espèces de

## COMMANDES TYPOGRAPHIQUES

IMPRESSIONS DE LUXE,  
IMPRESSIONS DE CHEMINS DE FER,  
IMPRESSIONS DE COMMERCE,  
Etc., Etc., Etc.

## L'Imprimerie Générale

EST EN MESURE

DEXECUTER LES COMMANDES LES PLUS  
CONSIDERABLES SOUS LE PLUS  
BREF DELAI.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

CHARLES BELLEAU,  
GÉRANT,  
No 45, PLACE JACQUES-CARTIER.

N. B.—Les ordres peuvent être déposés au bureau de LA MINERVE, No 45, Place Jacques-Cartier, ou au bureau de LA PRESSE, No 1540, rue Notre-Dame, en face de l'Hôtel-de-Ville.

Imp. par l'Imprimerie Générale, 45 Place Jacq.-Cartier  
CHARLES BELLEAU, gérant.